

Utilisez la liste de contrôle ci-dessous pour vous assurer que votre demande de subvention au titre de Gavi 6.0 est prête à être envoyée et que tous les éléments requis sont traités.

Requis – modèles de Gavi

- ✓ Modèle de descriptif Gavi 6.0 (annexes incluses)
- ✓ Modèle de budget Gavi 6.0
- ✓ Cadre de résultats Gavi 6.0 et modèle des régions ciblées
- ✓ Demande de doses de vaccins Gavi 6.0 (outil et formulaire du simulateur de budget vaccinal)

Requis – documents à l'appui

- ✓ Stratégie Nationale de Vaccination (ou équivalente)¹
- ✓ **Compte rendu du Groupe technique consultatif national sur la vaccination et validation** de toutes les introductions de nouveaux vaccins incluses dans la demande de financement globale.
- ✓ **Compte rendu de réunion ou éléments probants** attestant de la participation du **Comité de coordination interagences** ou d'un forum équivalent. Pour en savoir plus, voir l'*Annexe 2* du présent document.
- ✓ **Outil d'inventaire et d'analyse des écarts des équipements de la chaîne du froid de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)** ou équivalent, contenant les informations requises (en plus de la section Équipements de la chaîne du froid du modèle de descriptif Gavi 6.0 et des onglets Équipements de la chaîne du froid du modèle de budget Gavi 6.0) ; voir l'*Annexe 1* du présent document.
- ✓ En cas de demande **d'introduction d'un ou de plusieurs nouveaux vaccins ou de campagnes de vaccination** : voir l'*Annexe 3* du présent document pour connaître les cas dans lesquels des documents supplémentaires spécifiques sont requis, par exemple des évaluations des risques relatives à certains vaccins.
- ✓ Si la demande vise le **soutien au diagnostic** : voir l'*annexe 4* du présent document pour connaître les cas où des documents additionnels spécifiques sont requis.

¹ Les pays sont invités à soumettre leurs stratégies nationales de vaccination (incluant le document descriptif, le budget estimatif et les cadres de suivi-évaluation), lorsque ces documents sont disponibles et ont été finalisés au cours des trois dernières années. Si tous les documents relatifs à la stratégie nationale de vaccination ne sont pas disponibles ou à jour, veuillez soumettre ceux qui le sont dans les délais impartis. En l'absence de stratégie nationale de vaccination, veuillez soumettre une autre stratégie récente offrant un aperçu des systèmes de santé et de vaccination du pays ainsi que de ses priorités (par exemple, un plan stratégique pour le secteur de la santé ou un document similaire).

Requis – approbations

- ✓ Formulaire d'approbation de la ou du **ministre de la Santé** ou de l'autorité déléguée
 - Pour le soutien au vaccin contre le virus du papillome humain (vaccin anti-VPH) dans le cadre d'une stratégie en milieu scolaire : formulaire d'approbation et de signature de la ou du **ministre de l'Éducation** ou de l'autorité déléguée
- ✓ Formulaire d'approbation de la ou du **ministre des Finances** ou de l'autorité déléguée

Recommandés (mais facultatifs) – documents à l'appui

- ✓ Dernier examen du programme essentiel de vaccination² (si celui-ci n'a pas déjà été fourni à Gavi)
- ✓ Approbation par le Groupe technique consultatif national sur la vaccination du portefeuille de la demande globale
 - Cette approbation peut être fournie en complément de l'approbation requise du Groupe technique consultatif national sur la vaccination pour chaque introduction d'un nouveau vaccin, afin de garantir que les justifications relatives à l'ensemble du portefeuille d'introductions, de campagnes de vaccination et de substitutions de la demande globale ont été prises en compte, en plus des considérations relatives aux introductions individuelles.
- ✓ Tout autre document existant qu'un pays estime susceptible d'étayer sa demande
 - Par exemple, si des plans d'action récents ou des évaluations pertinentes ont été réalisés, ceux-ci pourraient être joints en complément des documents requis.
- ✓ Évaluation de la gestion efficace des vaccins (en cas de demande de soutien pour la chaîne d'approvisionnement)
- ✓ Plan d'amélioration global de la gestion efficace des vaccins (en cas de demande de soutien pour la chaîne d'approvisionnement)

² Recommandations pour les examens du programme essentiel de vaccination (auparavant programme élargi de vaccination) : <https://www.who.int/fr/publications/i/item/WHO-IVB-17.17>

Annexe 1. Documents des équipements de la chaîne du froid

Requis au moment de la demande :

- ✓ **Outil d'inventaire et d'analyse des écarts des équipements de la chaîne du froid de l'OMS** (mis à jour au cours des 12 derniers mois, y compris les achats récents) ou équivalent comprenant l'analyse requise pour l'examen du Comité d'examen indépendant
- ✓ **Boîte à outils de déploiement des équipements de la chaîne du froid** (réservée aux déploiements menés par les pays) pour l'examen du Comité d'examen indépendant

Requis avant les achats :

- ✓ **Plan de déploiement opérationnel** (requis au moins 6 mois avant les achats).
- ✓ Justificatif de statut pour **l'exonération fiscale des équipements de la chaîne du froid**. Veuillez envoyer soit une politique fiscale en vigueur, au plus tard 6 mois avant les achats, soit une attestation d'exonération fiscale.

Recommandés

- ✓ **Évaluation de la gestion efficace des vaccins** (mise à jour au cours des 5 dernières années)
- ✓ **Plan d'amélioration global de la gestion efficace des vaccins** (mis à jour au cours des 6 derniers mois)

Annexe 2. Gouvernance

La demande doit être élaborée ou, au minimum, approuvée par **un forum de coordination national choisi par le pays concerné**, tel qu'un Comité de coordination interagences, un Comité de coordination du secteur de la santé ou une instance similaire.

Gavi encourage la participation de toutes les parties prenantes concernées (ministère de la Santé, autres ministères, partenaires techniques, représentants des donateurs et société civile) à ce forum.

Le forum doit en outre s'assurer que le soutien demandé est totalement aligné sur la stratégie et les plans du pays en matière de soins de santé primaires, et sur le soutien existant ou prévu du pays ou d'autres donateurs. Idéalement, des approches de planification conjointe du soutien aux soins de santé primaires doivent être adoptées.

Pour attester de leur participation, les pays peuvent envoyer les comptes rendus signés de réunions, les listes de présence ou tout autre élément prouvant que ce forum a participé activement à l'élaboration ou à l'examen de la demande du pays à Gavi. Si ces éléments probants ne sont pas disponibles, il est au minimum nécessaire que les membres du Comité de coordination interagences (ou d'une instance similaire) valident les documents de la demande envoyés.

Annexe 3. Introductions de nouveaux vaccins et campagnes de vaccination

Veillez vous reporter aux directives sur le financement des programmes – en particulier à l'Annexe 3 – pour examiner les critères d'éligibilité propres à chaque programme et les descriptifs des demandes. Ces informations doivent figurer dans les annexes du modèle de descriptif.

Pour toute nouvelle demande de soutien pour un vaccin, il est nécessaire de fournir le **compte rendu du Groupe technique consultatif national sur la vaccination** recommandant le vaccin concerné (le cas échéant), la présentation (le cas échéant) et le calendrier de vaccination.

Documents ou informations supplémentaires spécifiques devant être joints aux demandes :

	Vaccination systématique	Campagne de vaccination
	<i>Si ce champ est laissé vide, aucun document supplémentaire n'est requis en dehors des informations fournies dans les annexes du modèle de descriptif.</i>	<i>Si ce champ est laissé vide, aucun document supplémentaire n'est requis en dehors des informations fournies dans les annexes du modèle de descriptif.</i>
 Vaccin anticholérique oral		
 Doses de rappel du vaccin contenant la diphtérie, le tétanos et la coqueluche		
 Vaccin hexavalent contenant la diphtérie, le tétanos et la coqueluche		
 Vaccin pentavalent		
 Dose à la naissance contre l'hépatite B		
 Vaccin contre le virus Ebola (vaccination préventive)		
 Vaccin anti-VPH	Pour les introductions prévoyant une administration en milieu scolaire, la demande doit être signée par le ministère de l'Éducation (dans le cadre du formulaire d'approbation du ministère de la Santé)	

 Vaccin antirabique	Les demandes doivent fournir les données disponibles sur le ratio humain/chien, les cas de morsures canines, les cas de rage suspectés, probables et confirmés chez l'humain et l'animal, ainsi que sur le respect et la réalisation des calendriers de prophylaxie post-exposition.	
 Vaccin contre l'encéphalite japonaise		Dans le cadre de la vaccination systématique et des campagnes de rattrapage, il convient d'utiliser les données de surveillance pour établir le périmètre géographique proposé, par exemple le nombre de cas de syndrome encéphalique aigu par habitant et le taux de confirmation en laboratoire (pourcentage de cas de syndrome encéphalique aigu testés ayant un résultat positif pour les anticorps IgM du virus de l'encéphalite japonaise). En l'absence de données de surveillance de l'encéphalite japonaise et des cas de syndrome encéphalique aigu, les données relatives aux tests rapides et à la plausibilité biologique et environnementale doivent être incluses dans le cadre de la justification, de même que des plans visant à établir des systèmes ou à mener des études pour recueillir des données de surveillance.
 Vaccin antipaludique	• <i>Plan stratégique national de lutte contre le paludisme</i> : proposer un plan stratégique national de lutte contre le paludisme, ou un addendum au plan national, qui comprend la description de l'intégration du vaccin dans l'ensemble plus vaste des interventions en matière de paludisme, et de la manière dont il contribue aux objectifs généraux de lutte contre la maladie. Les pays qui n'ont pas de plan stratégique national de lutte contre le paludisme incluant le vaccin doivent apporter une description dans un document séparé ou un addendum, si le plan n'a pas été mis à jour pour inclure le vaccin. • <i>Charge de morbidité et épidémiologie du paludisme</i> : fournir des données locales détaillées sur la population cible et la transmission du paludisme, en précisant notamment la population cible de la vaccination systématique, par zone administrative, en fonction de la qualité des données et de la transmission du paludisme (p. ex. incidence annuelle ou prévalence de l'infection à <i>P. falciparum</i>) dans leur contexte et conformément aux définitions de transmission modérée et élevée de l'OMS. • <i>Populations cibles infranationales et approche d'introduction</i> : préciser quelles zones infranationales à transmission modérée et élevée de paludisme sont ou seront ciblées pour le vaccin antipaludique et quelles zones infranationales bénéficieront en priorité du soutien de Gavi. Présenter un résumé de l'approche adoptée pour le vaccin antipaludique (y compris les phases d'introduction ponctuelle ou échelonnée), en mentionnant les régions où elle est déjà mise en œuvre. En cas d'approche échelonnée, indiquer les sources de financement en tenant compte du soutien de Gavi jusqu'à 70 % pour les zones à transmission modérée et élevée, et, si cela est pertinent, les phases et les zones (au-delà des 70 %) soutenues par d'autres sources de financement ou bien les éventuelles lacunes	

	identifiées nécessitant la mobilisation de ressources. Pour les pays sélectionnant de nouvelles cibles dans le cadre de leur programme de vaccination systématique actuel, il est recommandé de préciser de quelle manière sera appliquée cette règle des 70 %. • <i>Élargissement de la tranche d'âge éligible lors de l'année d'introduction (si prévu) : préciser l'âge auquel les enfants peuvent recevoir leur première dose de vaccin antipaludique lors de son introduction ou dans les zones d'introduction échelonnée, selon les cas, afin que Gavi calcule correctement les doses de vaccin complémentaires.</i>	
 Vaccin antirougeoleux		
 Vaccin contre la rougeole et la rubéole		
 Vaccin antiméningococcique	Pour les demandes de vaccin antiméningococcique conjugué pentavalent : les pays sont tenus de mener et joindre une évaluation du risque à l'aide de la méthodologie et de l'outil MenRAT (avec le soutien de l'OMS si nécessaire) pour étayer la stratégie d'introduction du vaccin antiméningococcique conjugué multivalent/pentavalent et déterminer les zones à haut risque et l'éligibilité au soutien de Gavi.	
 Vaccin antipneumococcique		
 Vaccin antipoliomyélitique inactivé		
 Vaccin contre le virus respiratoire syncytial		
 Vaccin antirotavirus		
 Vaccin antityphoïdique	Les pays sont tenus de fournir toutes les données nationales disponibles sur la charge de <i>S. Typhi</i>. Ces données pourront concerner : i) la confirmation des cas de <i>S. Typhi</i> par hémoculture et test moléculaire en laboratoire, ii) les cas de perforation intestinale due à la fièvre typhoïde, iii) les flambées épidémiques de fièvre typhoïde confirmées et iv) les schémas de résistance antimicrobienne. Dans la mesure du possible, les données doivent être ventilées par tranche d'âge. Pour en savoir plus : Directives sur les données antityphoïdiques pour les demandes à Gavi.	

 Vaccin contre la fièvre jaune		Campagnes de vaccination ciblées : pour les pays demandant un soutien pour les campagnes de rattrapage ciblées, fournir une justification épidémiologique (p. ex. à l'aide de l'outil d'évaluation des déficits d'immunité, ou d'autres justifications d'après les niveaux de couverture et les données de surveillance antérieurs).
 Vaccin contre la COVID-19		
 Vaccin contre la mpox		

Annexe 4. Documents à l'appui du soutien au diagnostic

Pour obtenir des explications plus détaillées sur les exigences ci-dessous, veuillez vous reporter aux directives sur le financement des programmes de Gavi, ainsi qu'à l'annexe D du modèle de descriptif 6.0.

Requis au moment de la demande :

- ✓ **Plan de riposte, de contrôle et d'élimination approuvé par le gouvernement** (si disponible, et spécifique à la maladie pour laquelle le soutien au diagnostic est demandé)
- ✓ **Modèle de rapport** actuellement utilisé pour communiquer à l'OMS les résultats de la surveillance et du dépistage de la fièvre jaune, du choléra et/ou de la rougeole (selon l'objet de la demande)
- ✓ **Liste de contrôle de l'état de préparation à la mise en œuvre** pour le choléra et/ou la rougeole (selon l'objet de la demande)
- ✓ Pièces justificatives des procédures **d'importation et de douane**, notamment les exonérations fiscales (le cas échéant)

Recommandé

- ✓ **Modèle de quantification des diagnostics du choléra** (disponible sur demande auprès de Gavi pour les demandes de soutien au diagnostic du choléra ; les candidats peuvent choisir de créer leur propre modèle)

À titre de référence (pour la préparation de la candidature seulement, ne pas joindre à la demande)

- ✓ Directives sur le dépistage et opérationnelles du Réseau mondial de laboratoires de la rougeole et de la rubéole de l'OMS (GMRLN) – mise à jour de 2026 (si la demande vise le soutien au diagnostic de la rougeole)